

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 02844

Numéro SIREN : 324 444 991

Nom ou dénomination : SERVIER SAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 4461

BILAN ACTIF

4461.

	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2022	30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	304		304	304
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				471 753
Constructions				371 683
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 047 097		1 047 097	1 046 821
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	895 011		895 011	4 400 000
ACTIF IMMOBILISE	1 942 414		1 942 414	6 290 562
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 193 672 914		1 193 672 914	1 159 626 800
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	1 448		1 448	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				1 026
ACTIF CIRCULANT	1 193 674 363		1 193 674 363	1 159 627 826
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 195 616 777		1 195 616 777	1 165 918 389

BILAN PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 225 600)	225 600	225 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	22 560	22 560
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	762 890 279	714 801 137
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	39 707 253	48 089 141
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		137 628
	CAPITAUX PROPRES	802 845 693
		763 276 067
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	453 000	453 000
Provisions pour charges		
	PROVISIONS	453 000
		453 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 079
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	769 251	738 900
Dettes fiscales et sociales	36 000	51 926
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	391 512 833	401 114 454
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		282 961
	DETTES	392 318 084
		402 189 321
Ecarts de conversion passif		
	TOTAL GENERAL	1 195 616 777
		1 165 918 389

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportation	30/09/2022	30/09/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			218 372	1 131 845
PRODUITS D'EXPLOITATION			218 372	1 131 845
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 408 284	1 071 454
Impôts, taxes et versements assimilés			13 912	73 167
Salaires et traitements				
Charges sociales			36 000	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 963	119 738
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			180 000	7
CHARGES D'EXPLOITATION			1 661 161	1 264 367
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 442 788	-132 522
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			534 233	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			534 233	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 521 500	637 344
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 521 500	637 344
RESULTAT FINANCIER			-3 987 266	-637 344
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-5 430 055	-769 866

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 100 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	137 628	38 409
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 237 628	38 409
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		431
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	820 473	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		453 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	820 473	453 431
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 417 155	-415 021
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-37 720 154	-49 274 030
TOTAL DES PRODUITS	8 990 234	1 170 254
TOTAL DES CHARGES	-30 717 019	-46 918 887
BENEFICE OU PERTE	39 707 253	48 089 141

ANNEXE

N° SIREN : 324444991

Au bilan de l'exercice clos au 30/09/2022, dont le total est de 1 1995 616 777 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 8 990 234 EUR et dégageant un résultat de 39 707 253 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 16 décembre 2022 par le Président.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Faits caractéristiques de l'exercice

1. Impacts liés à la COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 n'a pas eu d'impact sur l'activité de la société ni sur l'évaluation des actifs et passifs de la société lors de l'établissement de ses comptes au 30 septembre 2022.

La société n'a pas sollicité d'aide financière auprès des autorités publiques.

2. Cession créance de Crédit Impôt Recherche 2020

Durant l'exercice, la société a procédé à l'escompte de sa créance de Crédit Impôt Recherche, auprès d'un établissement de crédit, dans le cadre des dispositions des articles L.313-23 à L.313-35 du Code Monétaire et Financier et conformément aux dispositions de l'article 199 ter BI du Code Général des Impôts, pour un montant de 79,8 millions d'euros, au titre de l'année civile 2020. Les charges financières correspondant à cette opération s'élèvent à 4.5 millions d'euros et ont été intégralement comptabilisées sur cet exercice. Durant l'exercice précédent, le montant escompté des créances de Crédit Impôt Recherche était de 84,6 millions d'euros et les charges financières liées de 0,6 million d'euros. Les bases et/ou les taux d'intérêts pourraient varier et conduire à des ajustements sur les exercices ultérieurs.

3. Médiateur : remboursement de caution à la suite de l'exécution du jugement du 29 mars 2021

Comme plusieurs autres sociétés du Groupe Servier, la société SERVIER SAS avait constitué des sûretés judiciaires, en versant d'une part, entre les mains du régisseur de recettes du Tribunal de Grande Instance de Paris une somme totale de de 4.4 millions d'Euros à titre de cautionnement destiné à garantir la réparation des dommages causés par l'infraction, les amendes et les frais d'actes de procédure, et d'autre part en constituant des sûretés réelles durant le temps de la procédure, pour un montant de 6 millions d'Euros afin de garantir les droits des victimes.

Consécutivement à l'exécution totale de l'indemnisation des parties civiles, les cautionnements ont été remboursés par la Caisse des Dépôts et Consignations, déduction faite des frais de représentation en justice du fait de l'appel interjeté, soit un remboursement reçu par la société de 3 504 989 Euros.

La Caisse des Dépôts et Consignation ayant communiqué en mars 2022 à la société le montant des intérêts produits par le cautionnement précédemment versé, une créance à recevoir de 333.878 Euros a été comptabilisée en produits financiers. En effet, la CDC a précisé qu'elle considérait ne pas pouvoir restituer cette somme dans la mesure où le jugement, du fait des appels interjetés, n'est pas définitif.

4. Cession de bien immobilier

Durant l'exercice 2021/2022, la société a cédé un bien immobilier à usage de bureaux et de laboratoires situé en région parisienne, dégageant une plus-value de cession de 7,3 millions d'Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014, et aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Changements de méthode comptable, changements de réglementation durant l'exercice : néant

Changements d'estimation durant l'exercice : néant

2. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, des frais accessoires d'achat et des frais de mise en service de l'immobilisation. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

Les immobilisations dont un ou plusieurs éléments constitutifs ont, chacun, des durées d'utilisation différentes, sont décomposées en structure et composants faisant chacun l'objet d'une durée d'amortissement spécifique. Cette approche par composants concerne essentiellement les constructions et leurs agencements.

2. Durées et modes d'amortissement des immobilisations

Les amortissements comptables sont calculés sur la base des durées réelles d'utilisation.

Les amortissements fiscalement déductibles sont en revanche calculés en fonction des durées d'usage en vigueur, sauf dans le cas des composants, lesquels sont amortis selon leurs durées d'utilité en l'absence d'usages identifiés.

Le mode linéaire reflétant la consommation des avantages attendus des immobilisations de la société, ce mode est utilisé pour déterminer les amortissements comptables.

Les différences entre les amortissements comptables et les amortissements déductibles du résultat imposable, engendrées par des divergences quant aux modes ou durées d'amortissement sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les durées d'utilisation des immobilisations les plus couramment retenues pour le calcul des amortissements comptables sont les suivantes :

Constructions	}	Structure
Installations générales des Constructions		10 à 50 ans
		Composants
		10 à 20 ans
Matériels, outillages et installations de production		5 à 12 ans

3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués selon la règle du coût d'achat moyen pondéré ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire (dont l'estimation est fondée sur l'actif net) est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation est constituée sur la différence.

La société, mise en examen dans le cadre du litige concernant Médiator, a été placée sous contrôle judiciaire et avait dû verser une somme de 4.4 millions d'Euros à titre de cautionnement destiné à garantir la réparation des dommages causés par l'infraction, les amendes et les frais d'actes de procédure.

Au cours de l'exercice un remboursement partiel des cautions et suretés a été perçu pour 3 504 988 Euros.

4. Régime de consolidation du paiement de la TVA

Notre société, tête de groupe, a opté pour le régime de la consolidation du paiement de la TVA prévu à l'article 1693 ter et ter A du Code Général des Impôts.

Les dettes ou créances de TVA des filiales du groupe de paiement de la TVA sont comptabilisés en comptes courants.

5. Convention de trésorerie centralisée

Une convention de trésorerie prévoit la centralisation de la trésorerie de toutes les sociétés françaises du groupe au sein de la société Arts et Techniques du Progrès afin d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le principe retenu est celui de la convention de compte courant financier entre la société centralisatrice et chaque société centralisée. De ce fait la trésorerie de chaque société est présentée soit en autres créances soit en dettes financières. La rémunération du fonctionnement de la convention est réalisée au taux de marché monétaire (TMM, moyenne arithmétique mensuelle des taux €STER).

6. Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre les amortissements autorisés par les lois fiscales et les amortissements comptables calculés suivant le mode linéaire ou le mode dégressif comme précisé plus haut.

Les autres provisions réglementées sont celles qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et sont comptabilisées en application des dispositions légales.

7. Provisions et passifs éventuels

Litige relatif au Médiateur

Des pathologies cardiaques ayant été constatées sur des patients auxquels a été prescrit Médiateur, SERVIER SAS fait l'objet, avec d'autres sociétés du Groupe, de mise en cause dans le cadre de procédures pénales.

Le Médiateur a été retiré du marché français en novembre 2009, suite à la mise en évidence d'un sur-risque de valvulopathie lié à la prise du Médiateur.

Les infractions supposées faisant l'objet de procédures pénales sont notamment la tromperie aggravée, l'escroquerie et l'obtention induite d'une autorisation administrative.

Le 11 décembre 2012, SERVIER SAS et d'autres sociétés du Groupe ont été mises en examen pour homicides et blessures involontaires.

La société considère qu'elle dispose d'éléments de défense probants qui lui permettent de contester ces accusations et qu'elle a pu faire valoir dans le cadre du procès dont les audiences ont débuté le 23 septembre 2019 et se sont clôturées le 18 septembre 2020. A l'issue des débats, le parquet a requis plusieurs peines à l'encontre des sociétés du groupe dont un montant de 2,2 millions d'euros à l'encontre de SERVIER SAS.

Dans son jugement rendu le 29 mars 2021, le tribunal correctionnel de Paris a relaxé la société SERVIER SAS pour les délits d'escroquerie et d'obtention induite d'une autorisation administrative qui lui étaient reprochées et l'a condamné à 453 000 euros d'amendes pour les délits de tromperie aggravée, d'homicides et blessures involontaires. La société ayant fait appel, cette amende a fait l'objet d'une provision pour risque comptabilisée en charge exceptionnelle durant l'exercice précédent. Les audiences du procès en appel auront lieu au cours des premiers mois de 2023. En l'état actuel du dossier, la société n'estime pas devoir enregistrer de provision complémentaire.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Pour rappel, par décision de justice, la société a précédemment :

- Versé entre les mains du régisseur de recettes du Tribunal de Grande Instance de Paris une somme de 4.4 millions d'Euros à titre de cautionnement destiné à garantir la réparation des dommages causés par l'infraction, les amendes et les frais d'actes de procédure, dont 3 504 989 Euros ont été remboursé à SERVIER SAS durant l'exercice consécutivement à l'exécution totale de l'indemnisation des parties civiles.

- Constitué des sûretés réelles durant le temps de la procédure, pour un montant de 6 millions d'Euros afin de garantir les droits des victimes (montant figurant dans les engagements donnés concernant les tiers).

Dans le cadre de son mandat de centralisateur de la gestion centralisée de la gestion de trésorerie du Groupe Servier, la société ARTS ET TECHNIQUES DU PROGRES a signé des conventions de nantissement de titres afin de constituer les sûretés demandées (montant de 6 millions d'euros figurant dans les engagements reçus concernant les filiales et participations).

La mainlevée sur les titres nantis au titre des sûretés réelles a été sollicitée et non encore exécutée.

Les demandes d'indemnisation pour effets secondaires formulées par voie judiciaire ou par voie amiable, au travers du fonds spécial d'indemnisation géré par l'ONIAM (dispositif entré en vigueur le 1er septembre 2011) ne concernent pas SERVIER SAS mais une autre société du Groupe, et en conséquence n'ont pas fait l'objet de provision au titre de SERVIER SAS.

Réclamation du ministère de la santé du Royaume-Uni

Le ministère de la santé du Royaume-Uni a déposé une réclamation auprès de la Haute Cour de Justice en mars 2011 contre certaines sociétés du Groupe, dont SERVIER SAS, pour obtenir réparation d'un préjudice qu'il prétend avoir subi du fait d'une durée de protection indue d'un brevet concernant un médicament commercialisé au Royaume-Uni.

Les sommes réclamées se fondent sur différentes hypothèses selon la date d'entrée de génériques de Périndopril sur le marché UK supposant que le brevet contesté n'ait pas été délivré par l'Office Européen des Brevets.

En fonction de la date d'entrée des génériques, les demandes formulées sont les suivantes (intérêts simples inclus) :

- en juin 2003 : 268 millions d'euros
- en novembre 2004 : 168 millions d'euros
- en décembre 2005 : 105 millions d'euros
- en juillet 2006 : 71 millions d'euros

Les intérêts inclus ont été calculés par le demandeur jusqu'à juillet 2015.

En juillet 2012, les autorités de santé d'Irlande du Nord et d'Ecosse ont également déposé une réclamation auprès de la Haute Cour de Justice, similaires en substance à celle du Royaume Uni ; les sommes réclamées sont respectivement de 18,7 millions de livres et 5,3 millions de livres, plus intérêts.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En janvier 2013, le Pays de Galles a également déposé une réclamation, qu'elle a amendée en juillet 2017, en fonction de la date d'entrée des génériques et en y intégrant les intérêts simples jusqu'au 31 décembre 2016 :

- en juillet 2003 : 26 millions d'euros
- en juillet 2004 : 20 millions d'euros
- en juillet 2005 : 14 millions d'euros
- en juillet 2006 : 7 millions d'euros

Le Groupe réfute toutes ces réclamations, en affirmant qu'il n'a pas abusé du système européen de protection intellectuelle, considère que les arguments formulés à l'appui de la réclamation ne sont pas fondés et qu'il dispose d'éléments forts pour démontrer l'absence de préjudice.

Ces réclamations sont en lien avec la procédure de la Commission européenne au titre des articles 101 et 102 TFUE. La Cour Suprême du Royaume-Uni a confirmé le 6 novembre 2020 que les décisions du Tribunal de l'Union Européenne n'ont pas autorité de la chose jugée dans la procédure domestique du Royaume-Uni, eu égard notamment au fait qu'elles ne sont pas définitives.

Toutefois la décision du 12 décembre 2018 du Tribunal de l'Union Européenne jugeant notamment que Servier n'avait pas abusé d'une position dominante en méconnaissance des dispositions de l'article 102 TFUE, constitue un préalable favorable sur le fonds.

Compte tenu de ces circonstances, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de manière fiable ni la probabilité d'un décaissement ni son montant éventuel, même s'il estime que la décision du Tribunal de l'Union Européenne conforte ses arguments de défense.

8. Résultat courant/résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels ne comprennent que les éléments sans rapport avec la gestion courante de l'entreprise et dont les montants sont significatifs.

9. Intégration fiscale

Notre société, tête de groupe, a opté pour le régime fiscal applicable aux groupes de sociétés prévu à l'article 223 A et suivants du Code Général des Impôts à compter du 1er octobre 1997.

La convention retenue repose sur le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, l'application du régime de groupe n'affecte pas, chez les filiales intégrées, la charge d'impôt qui aurait été la leur en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant de l'IS et des contributions que notre société aurait comptabilisé en l'absence d'option pour le Régime de groupe est de 954 631 Euros.

Le produit constaté en Impôt sur les Bénéfices résulte du boni global d'intégration fiscale.

IMMOBILISATIONS

	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304		
Terrains	471 753		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	9 007 619		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	2 477 748		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	304 737		
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 261 858		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 046 821		276
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 400 000		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 446 821		276
TOTAL GENERAL	17 708 984		276

	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			304	
Terrains		471 753		
Constructions sur sol propre		9 007 619		
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		2 477 748		
Installations techn., matériel et outillages ind.		304 737		
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 261 858			
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			1 047 097	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 504 988	895 011	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 504 988	1 942 109	
	15 766 847		1 942 414	

AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	9 007 619		9 007 619	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	2 106 064	22 963	2 129 028	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	304 737		304 737	
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 418 421	22 963	11 441 385	
TOTAL GENERAL	11 418 421	22 963	11 441 385	

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.						137 628	-137 628
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.						137 628	-137 628
Acquis. titre							
TOTAL						137 628	-137 628

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation: Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	-------------------------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	895 011		895 011
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	29 174 054	29 174 054	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	58 401 078	58 401 078	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	54 066 793	908 985	53 157 808
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 051 496 756	1 051 496 756	
Débiteurs divers	534 233	200 355	333 877
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 194 567 926	1 140 181 228	54 386 697

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	769 251	769 251		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 000	36 000		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	391 473 442	158 380 001	233 093 441	
Autres dettes	39 391	39 391		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	392 318 084	159 224 643	233 093 441	

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Nature des charges constatées d'avance	Montant
--	---------

Charges d'exploitation

TOTAL

Conformément au Règlement ANC 2014-03 (833-10 et 833-13-3):

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Nature des produits constatés d'avance	Montant
--	---------

Produits d'exploitation

TOTAL

Conformément au Règlement ANC 2014-03 (833-10 et 833-13-3):

Les produits constatés d'avance correspondent à la fraction du chiffre d'affaires, et des autres produits annexes qui est afférente aux exercices ultérieurs rapportée au résultat au fur et à mesure de l'exécution de l'obligation.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Montant

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES

620 362

DETTES SUR IMMOBILISATIONS

AUTRES DETTES

DETTES FISCALES ET SOCIALES

AUTRES CHARGES A PAYER

TOTAL DES CHARGES A PAYER

620 362

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS	
AUTRES CREANCES	333 877
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS	
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	333 877

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES SAS

	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions catégories A	450 000	0	0	0,16
Actions catégories B	675 000	0	0	0,16
Actions catégories C	285 000	0	0	0,16

Libellé	30/09/2021	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat N-1	30/09/2022
Capital social ou individuel	225 600	0	0	0	225 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Réserve légale	22 560	0	0	0	22 560
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0
Autres réserves	714 801 137,46	0	0	-48 089 141,88	762 890 279,34
Report à nouveau	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	48 089 141,88	39 707 253	0	-48 089 141,88	39 707 253
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	137 628	0	-137 628,61	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Total Capitaux Propres	763 276 067,34	39 707 253	-137 628,61	0	802 845 692,34

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	137 628		137 628	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	137 628		137 628	
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	453 000			453 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	453 000			453 000
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	590 628		137 628	453 000

Dotations et reprises d'exploitation

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

137 628

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Situation et mouvements				Provisions à la fin de l'exercice
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions Montants utilisés au cours de l'exercice	Diminutions Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
PROVISION POUR LITIGE	453 000				453 000
TOTAL	453 000				453 000

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant
CESSION IMMOBILISATIONS	820 473

TOTAL	820 473
--------------	----------------

Nature des produits	Montant
CESSION IMMOBILISATIONS	8 100 000
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	137 628

TOTAL	8 237 628
--------------	------------------

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombres de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions catégories A	450 000	0	0	0,16
Actions catégories B	675 000	0	0	0,16
Actions catégories C	285 000	0	0	0,16

ENGAGEMENTS DONNES

Rubriques	Montant hors bilan
Autres engagements donnés	0
- concernant les tiers	0
Avals et cautions	1 734 743 560
- concernant les tiers	6 000 000
- concernant les filiales de + de 50%	0
- concernant les participations	0
- concernant les autres entreprises liées	1 728 743 560
TOTAL	1 734 743 560

La société SERVIER SAS est caution solidaire d'un crédit syndiqué inaugural d'un total de 1,4 milliard d'euros contracté par une filiale française du groupe ; à la clôture, après remboursements partiels des crédits, l'engagement donné s'élève à 141 millions d'euros sur les crédits utilisés et 200 millions d'euros sur le crédit non utilisé.

En octobre 2020, un placement privé pour un montant de 150 millions de dollars américains sur le marché de la dette privée (USPP - US Private Placement) a été émis par cette même filiale française, La société Servier SAS s'est portée garante de ce placement.

La société Servier SAS est également caution du nouveau crédit syndiqué contracté en mars 2021 par cette filiale pour 950 millions de dollars. La contrevaaleur au 30 septembre 2022, après remboursements partiels des crédits, est de 780 millions d'euros.

SERVIER SAS s'est également portée caution solidaire du placement privé de 405 millions de dollars américains, soit 415 millions d'euros au 30 septembre 2022, émis par notre société sur le marché de la dette privée (USPP –US Private Placement) le 20 juin 2019.

Sur l'exercice clos, la société a par ailleurs procédé à une opération d'escompte de créances de CIR par cession auprès d'une banque, pour un montant de 79,8 millions d'euros (Cf. §[faits caractéristiques de l'exercice]).

Il existe des cas de recours limités de la banque, notamment en cas d'inexactitude des déclarations fiscales.

Aucun contrôle fiscal n'a remis en cause les montants du CIR escompté à la date de clôture.

Les engagements donnés à des tiers relatifs au Médiateur (6 millions d'euros) sont couverts par des engagements reçus d'ATP.

ENGAGEMENTS RECUS

Rubriques	Montant hors bilan
Autres engagements reçus	
- concernant les tiers	
Avals et cautions	118 817 126
- concernant les tiers	
- concernant les filiales et particip.	6 000 000
- concernant les autres entrep. liées	112 817 126
TOTAL	118 817 126

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Dénomination sociale - siège social

SERVIER SAS
50 RUE CARNOT
92284 SURESNES CEDEX
324 444 991 RCS NANTERRE

LISTE FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice net ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
Filiales et participations		Devises	Devises		EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
A. Renseignements concernant les filiales											
1. Filiales françaises : SERVIER MONDE	EUR	18 918 272	235 270 950	96,19%	1 032 417	1 032 417		2 032 629	314 458 572	10 182 475	
2. Filiales étrangères :					1 032 417	1 032 417					
B. Renseignements concernant les participations											
1. Participations françaises :											
2. Participations étrangères :											
C. Autres (< 10%)											
1. Dans des sociétés françaises (ensemble) :					14 681	14 681					
2. Dans des sociétés étrangères (ensemble) :											
TOTAL					1 047 098	1 047 098					

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Postes du bilan	Montant
Participations	1 047 098
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances d'exploitation	1 051 697 112
Charges constatées d'avance	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(179 636)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	(391 512 833)
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	218 372
Charges d'exploitation	616 616
Produits financiers	(200 355)
Charges financières	

FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG Audit



Servier

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75016 Paris
S.A. au capital de € 57 803
412 029 357 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Servier

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Servier,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Servier relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

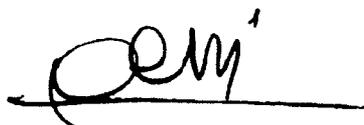
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 23 décembre 2022

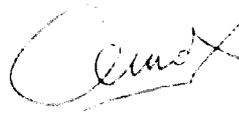
Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O.P.' with a horizontal line underneath.

Olivier Peronnet

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Cassoux'.

Patrick Cassoux

SERVIER S.A.S

Société par actions simplifiée au capital de 225.600 EUR
Siège Social : 50, rue Carnot (92284) Suresnes cedex
324 444 991 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 MARS 2023

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 39.707.253 EUR de la façon suivante :

- aux comptes de réserves spécifiques à chacune des catégories d'associés, au prorata des droits attribués à chacune des catégories d'actions, conformément à l'article 31-4 des statuts, à savoir :
 - 25.809.714,45 EUR aux réserves des associés de catégorie A
 - 8.934.131,93 EUR aux réserves des associés de catégorie B
 - 4.963.406,62 EUR aux réserves des associés de catégorie C

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.



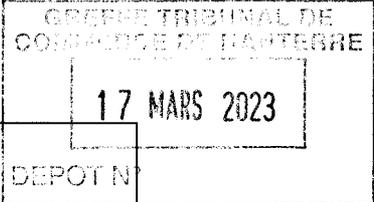
**Le Président
Olivier LAUREAU**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

4 rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE
01.40.97.17.17

Nos réf : **SME /3075126 /Débours 3610948**
N° de compte : **6700**

REQUISITION



Je soussigné :

LEXTENSO SERVICES
LA GRANDE ARCHE LA DEFENSE
92044 Paris

Requiers M. le Greffier du Tribunal de Commerce de NANTERRE de me délivrer:

Dépôt des comptes annuels NANTERRE

Quantité : 1

Dénomination de la société ou nom du commerçant:	SERVIER SAS
Adresse:	50 RUE CARNOT
N° du registre du commerce:	92284 SURESNES CEDEX
Forme:	324.444.991
Nom et prénom du dirigeant:	

Avis important

L'entreprise sélectionnée a pu être désignée par ses créanciers sous une dénomination et/ou une adresse différente de celle connue du Registre du Commerce. L'état et les documents délivrés répondent à la réquisition déposée et la responsabilité du greffier ne sera pas engagée dans le cas où le nom propre serait mal orthographié et où un privilège grèverait le fonds visé sous une dénomination différente (rue, numéro ou nom). En conséquence, toute modification du nom des voies ou des numéros doit être rigoureusement indiquée dans la présente réquisition.

Signature : Stéphanie MEUNIER

A Paris, le 16/03/2023